Parc national de la Réunion

Objectif 11: Connaître et accompagner les évolutions du bâti du coeur habité, dans le respect des traditions et de l'esprit des lieux

[...]

• Mesure 11.3 - Maîtriser l'organisation spatiale des îlets

Rôle de l'établissement public du parc national

- Appuyer la préservation de la qualité paysagère des îlets, notamment par le maintien d'un effet lisière.
- Veiller à la localisation optimale et à l'intégration des installations et aménagements (aires de camping ou de bivouac, hélistations, signalétique* ...).

Rôle des communes

• Prendre en compte dans les documents d'urbanisme les problématiques ayant un impact sur le paysage : circulation terrestre et aérienne, gestion des déchets, production énergétique*...

Autres acteurs opérationnels

- État (DEAL), ONF
- CAUE, EPCI
- Résidents

Page 95 de la Charte PNRun Référence ID de l'article : #2866

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-11 11:24